



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BREBIÈRES**

SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du trois avril deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRIK Karine, M. DEPRESZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPRESZ Alexia, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, M. DUCONSEIL Rémi, M. MARINO Salvatore.

ABSENTS :

Mme BARAN Viviane	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte	donne pouvoir à M. HANNEDOUCHE Bruno
M. DEGORGUE Didier	donne pouvoir à M. CICORIA Nicolas
Mme MORENT Sophie	donne pouvoir à Mme POTEAU Nathalie
Mme LIENARD Eva	donne pouvoir à M. MARINO Salvatore

ABSENTE EXCUSEE : Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 23

Quorum : 15

Votants : 28

- **Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance**
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 février 2024

FINANCES

- 1) Nomenclature budgétaire et comptable M57 – Régime des provisions.
- 2) Vote du budget :
 - 2.1) Approbation du compte de gestion 2023,
 - 2.2) Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats,
 - 2.3) Vote du taux des taxes,
 - 2.4) Vote des subventions allouées aux associations,
 - 2.5) Vote du montant de la bourse communale,
 - 2.6) Vote du montant de la participation financière allouée aux élèves des écoles élémentaire et maternelle,
 - 2.7) Vote du budget primitif 2024.

URBANISME

- 3) Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAEnR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables).

PATRIMOINE COMMUNAL

- 4) Lotissement Simone Veil - Rétrocession et intégration des voirie, réseaux et espaces verts dans le domaine public.

JEUNESSE

- 5) Organisation d'une colonie de vacances d'été.

DÉCISIONS DU MAIRE – Décisions prises depuis le 14 février 2024

QUESTIONS DIVERSES

DEROULE DE LA SEANCE

Observations

Appel

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 février 2024.

Avez-vous des questions ?

Silence

FINANCES

1. Nomenclature budgétaire et comptable M57 – Régime des provisions

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

Le montant de la provision/dépréciation doit être enregistré dans sa totalité sur l'exercice au cours duquel le risque ou la perte de valeur est constaté. Les provisions et dépréciations sont des opérations d'ordre semi-budgétaires.

En effet, le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance.

Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers, ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Le montant de la dépréciation et son ajustement ultérieur s'appuie sur les pièces présentes sur l'état des restes depuis plus de 2 ans au 31/12 de l'exercice.

Il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées.

Pour le BP 2024, et au vu de l'état des créances, le calcul de la provision à 15 % donne un montant de 267.00 €.

Le Conseil municipal doit donc se prononcer sur l'adoption d'un régime budgétaire des provisions, avec l'inscription de la somme de 267,00 € pour 2024.

Avez-vous des questions ?

Silence

Monsieur le Maire : s'il n'y a pas de question, je vais passer au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

2- Vote du budget

Je voudrais vous rappeler quelques éléments du budget 2023, pour commencer.

La première concerne l'excédent budgétaire 2023 qui s'élève en fonctionnement à 2 177 220.00 € et en investissement à 2 763 943.00 €, ce qui correspond à un excédent budgétaire de 4 941 163.00 €, pour commencer plus sereinement l'exercice 2024.

Cela permettra, au vu de ces chiffres en augmentation, de continuer à investir au service de la population et de maintenir des taux de fiscalité stables.

Je voudrais, remercier personnellement, Mme LEVEQUE et ses services ainsi que Karine DOUVVIN, adjointe aux finances. Depuis 3 ans, la DGFIP (la trésorerie) accorde un indicateur de pilotage comptable qui traduit la sincérité des comptes. Depuis 3 ans, la commune obtient une notation de 100 %. Mesdames, je vous en remercie.

2.1) Approbation du compte de gestion 2023

Je cède la parole à Madame Lévêque qui va vous présenter celui-ci.

Mme LEVEQUE présente les pages 1 et 2 du « bilan 2023 rapport de présentation du budget primitif 2024 », transmis dans le délai légal (12 jours avant la séance).

Avez-vous des questions sur le compte de gestion ?

Silence

Monsieur le Maire : s'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté comme suit :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 7 (Nicolas CICORIA et sa procuration, Nathalie POTEAU et sa procuration, Rémi DUCONSEIL, Salvatore MARINO et sa procuration).

2.2) Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats

Mme LEVEQUE je vous laisse le présenter.

Mme LEVEQUE présente les pages 3 à 7 du rapport.

Avez-vous des questions pour le compte administratif ?

Silence

Monsieur le Maire quitte la salle puisqu'il ne prend pas part au vote.

K. DOUVVIN : Nous passons au vote du compte administratif et de l'affectation des résultats.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté comme suit :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 7 (Nicolas CICORIA et sa procuration, Nathalie POTEAU et sa procuration, Rémi DUCONSEIL, Salvatore MARINO et sa procuration).

2.3) Vote du taux des taxes

Je vous propose de maintenir les taux pour la TFPB et la TFPNB et de fixer le taux de la taxe d'habitation à 19.47 %

Y a-t-il des questions pour ce point ?

Silence

S'il n'y a pas de question, je propose de passer au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

2.4) Vote des subventions allouées aux associations

Vous avez tous reçu le tableau détaillant l'attribution des subventions aux associations, je vous propose donc de les allouer de cette façon.

Je vous rappelle les conditions requises pour l'obtention d'une subvention :

- Faire une demande écrite,
- Fournir le procès-verbal de l'assemblée générale,
- Fournir le bilan financier annuel visé par un comptable,
- Signer la charte de bonne conduite.

Comme tous les ans, je vais demander aux membres des associations de bien vouloir sortir avant de voter les subventions et pour cela, j'invite M. DEGELDER, M. MARINO en tant que membres de l'ASB, Mme MARTEAU en tant que membre de AIDONS-NOUS, Mme BELVERGE membre de BREBIERES'FIT et Mme POTEAU membre des Jardins Familiaux à quitter la salle puisqu'ils ne peuvent pas prendre part au vote ni au débat.

Mme DOUVIRIN assurera le secrétariat de la séance pour ce point en l'absence de Mme MARTEAU.

Je vous propose d'allouer les subventions aux associations et les subventions exceptionnelles de la façon suivante :

	2023	2024
SUBVENTIONS ANNUELLES		
Réveil Musical	7 000,00€	7 000,00€
Amicale donneurs de sang	600,00€	600,00€
Football	15 000,00€	15 000,00€
Basket Club Brebières	14 500,00€	15 000,00€
Comité A.C.P.G. - C.A.T.M.	259,00€	259,00€
F.N.A.C.A.	242,00€	242,00€
Foyer des Aînés	1 200,00€	1 200,00€
Amicale des Sapeurs-Pompiers	750,00€	750,00€
Comité Communal des Fêtes	6 000,00€	7 500,00€
Cyclo-Club Brebiérois	200,00€	200,00€
Moov & Dance	300,00€	300,00€
Collectionmania	1 500,00€	1 500,00€
Confrérie des Béliers	171,00€	171,00€
Jardins familiaux de Brebières	155,00€	155,00€
Association AFR	1 000,00€	1 000,00€
La Boule Brebiéroise	600,00€	500,00€
Le Billon	750,00€	750,00€
De Fil en aiguille	500,00€	600,00€
Association Familiale	500,00€	500,00€
Colombophile	600,00€	600,00€
Brebières'Fit	600,00€	600,00€
Créateurs et talents	750,00€	750,00€
Aidons-nous	300,00€	300,00€
Association VDS	1 500,00€	1 800,00€
Association Jumelage Ecosse	500,00€	500,00€
SOUS-TOTAL (1)	55 477,00€	57 777,00€
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		
Clovis Sport Organisation (course à travers les Hauts de+1+155 France)	2 000,00€	-
Le Billon	-	550,00€
Protection Civile du Pas-de-Calais	-	1000,00€
SOUS-TOTAL (2)	2 000,00€	1 550,00€
RÉALISÉ (1) + (2)	57 477,00€	59 327,00€
RÉSERVE	-	-
PRÉVU AU BP	57 477,00€	59 327,00€

Avez-vous des questions concernant les subventions communales ?
Silence.

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité des membres présents.

Je vous remercie toutes et tous pour l'ensemble de ces associations et pour les montants qui leur sont alloués.

2.5) Vote du montant de la bourse communale

La commune octroie chaque année à tous les enfants de moins de 16 ans fréquentant un établissement du second degré une bourse communale.

Je vous propose, pour l'année scolaire 2024/2025, de maintenir cette bourse communale et d'allouer le même montant que l'année dernière, soit 35€ par enfant.

Je vous rappelle que l'on avait procédé à une augmentation de 6 % au BP 2023 pour l'année 2023/2024 ce qui n'avait pas été fait depuis 9 ans.

Avez-vous des questions concernant cette bourse communale ?
Silence.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

2.6) Participation financière allouée aux élèves des écoles élémentaire et maternelle

Tous les ans, la Commune octroie aux élèves des écoles Curie-Pasteur et St Exupéry une participation financière pour les fournitures scolaires.

Je vous propose de reconduire à l'identique cette participation pour l'année scolaire 2024/2025, soit 50€ par enfant.

Je vous rappelle que l'on avait procédé à une augmentation de 6 % au BP 2023 pour l'année 2023/2024, ce qui n'avait pas été fait également depuis 9 ans.

Avez-vous des questions concernant cette participation financière allouée aux élèves des écoles ?
Silence.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

Je redonne maintenant la parole à Madame LEVEQUE pour le point 2.7) vote du Budget Primitif 2024

Mme LEVEQUE présente les pages 22 à 25 du rapport.

Est-ce que vous avez des questions sur les recettes de fonctionnement ?
Silence.

S'il n'y a pas de question, nous allons passer aux dépenses de fonctionnement.

Mme LEVEQUE présente les pages 26 à 32 du rapport.

Avez-vous des questions sur les dépenses de fonctionnement ?

R. DUCONSEIL : On constate une augmentation de l'article 6232 « Fêtes et cérémonies », qu'elle en est la raison ?

Monsieur le Maire : On l'a déjà évoqué à de multiples reprises, les dépenses pour les fêtes et cérémonies représentent moins de 1.5 % du budget total de la commune et cela nous semble une somme raisonnable. Cela correspond à un ratio de 1.2 %.

R. DUCONSEIL : Le poste de 2023 à 2024 passe à 125 000.00 €.

Monsieur le Maire : C'est un choix d'offrir à la population des fêtes et cérémonies de qualité et d'augmenter encore, pour les Brebiérois, la qualité qu'il y a pu avoir les années précédentes.

C'est un choix politique clairement assumé que d'offrir à la population Brebiéroise grandissante, des prestations de qualité.

R. DUCONSEIL : Pourquoi les frais de gardiennage augmentent, à l'article 6282 ?

Monsieur le Maire : Ce sont les frais de gardiennage pour la luge à Noël, c'est une société privée qui assure le gardiennage tout comme pour les concerts d'été. Si vous prenez des concerts comme U2 où près de 5 000 personnes étaient présentes, nous sommes obligés de passer par un prestataire pour le gardiennage puisque la police municipale ne peut pas assumer seule cette mission, d'autant plus avec le plan Vigipirate.

Vous soulignez cette augmentation mais je vous rappelle néanmoins que ces charges à caractère général sont stables par rapport à l'année dernière.

N. POTEAU : A quoi correspondent les sommes figurant à l'article 6584 : amendes fiscales et pénales ?

Mme LEVEQUE : Ce sont les pénalités de retard sur facture pour les fluides.

Avez-vous d'autres questions concernant les dépenses de fonctionnement ?
Silence.

S'il n'y en a pas, nous allons poursuivre avec l'investissement.

Mme LEVEQUE présente les recettes d'investissement : pages 33 à 36 du rapport.

Est-ce que vous avez des questions ?

Silence.

Mme LEVEQUE présente les dépenses d'investissement : pages 37 à 41 du rapport.

Est-ce que vous avez des questions ?

Silence.

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote du budget primitif.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté comme suit :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 7 (Nicolas CICORIA et sa procuration, Nathalie POTEAU et sa procuration, Rémi DUCONSEIL, Salvatore MARINO et sa procuration).

URBANISME

3- Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAEnR (Zones d'accélération des Energies Renouvelable).

Le 20 février dernier, en séance et après débat, nous avons défini les zones EnR suivantes :

- Pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment : l'ensemble du territoire communal, y compris les ERP communaux et pour les bâtiments dont le potentiel solaire sur toiture excède les 200 000 kWh/an,

- Pour le solaire photovoltaïque au sol : la zone arrière du CAMPEX.
- Pour l'hydroélectricité : toute la Scarpe sur le territoire de la Commune de BREBIERES.

La consultation du public a eu lieu du 22 février 2024 au 15 mars 2024 inclus selon les modalités définies préalablement.

Deux courriers ont été consignés sur le registre de concertation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan de la concertation d'une part et d'autre part d'arrêter les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Avez-vous des questions ?

R. DUCONSEIL : Peut-on connaître l'objet des deux courriers ?

Monsieur le Maire : Le premier courrier est celui de Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne :

« Photovoltaïque sur bâtiment : ils ne doivent pas entraver la beauté des sites en ville, souhaite interdire les ombrières sur les parkings des ERP.

Photovoltaïque au sol : sur le CAMPEX, souhaite que la totalité de la zone ne soit pas concernée et demande de laisser un périmètre libre à l'avant du CAMPEX pour des activités commerciales ou habitations.

Regrette l'avis défavorable du Conseil Municipal pour le projet d'éoliennes. »

Et le deuxième courrier est celui de M. HECQUET Jean-Pierre, Maire Honoraire :

« Avis défavorable pour implantation d'une centrale photovoltaïque sur le centre-ville, sauf sur la zone pentue du CAMPEX

Interdiction d'ombrières sur les parkings des ERP

Laisser la zone avant du CAMPEX libre ou logements ou commerces. »

Avez-vous d'autres questions sur le bilan de cette concertation d'une part et sur l'arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables, d'autre part ?

Silence.

Nous allons donc passer au vote,

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

PATRIMOINE COMMUNAL

4- Lotissement Simone Veil rétrocession et intégration des voirie, réseaux et espaces verts dans le domaine public.

Pour rappel, le permis d'aménager du lotissement Simone Veil a été accordé le 09/03/2017 à la SARL STEMPIAK.

Un arrêté de transfert au profit de la SARL HAUTS DE FRANCE AMENAGEMENT a été délivré en date du 07/02/2018.

Par délibération en date du 12/04/2018, le principe de rétrocession des voirie, réseaux et espaces verts a été approuvé.

Les travaux sont terminés et conformes aux prescriptions de la commune. Le maître d'œuvre a délivré les différentes attestations de conformité et les tests ont été réalisés.

Au vu de ces éléments, je vous propose de procéder à la rétrocession à l'euro symbolique des voirie, réseaux et espaces verts et précise que les frais d'actes seront à la charge du lotisseur. Il conviendra ensuite d'intégrer ces espaces dans le domaine communal public.

Je sollicite votre autorisation pour signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Avez-vous des questions concernant ce point ?

Silence.

Nous allons procéder au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

JEUNESSE

5- Organisation d'un séjour été

La commune est subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour des séjours enfants.

Pour rappel, une décision directe a été prise début 2024 pour renouveler la convention séjour enfants.

Sur ladite convention, 60 places séjour enfants (colonie) sont subventionnées par la CAF.

Considérant que 39 enfants ont participé au séjour ski cet hiver, il reste 21 places pour un séjour été, cette année.

Je vous propose donc de créer, pour l'année 2024, un séjour été pour 21 places minimum, réservé aux enfants âgés de 12 à 15 ans.

Le séjour doit être déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) (ancienne jeunesse et sports) 3 mois avant l'ouverture du séjour d'où l'obligation de délibérer ce jour.

Je vous demande l'autorisation pour procéder à l'ouverture de ce séjour. Dans le cadre de ma délégation, je fixerai, par décisions directes, toutes les autorisations et tarifications.

Avez-vous des questions concernant l'organisation de ce séjour d'été ?

R. DUCONSEIL : Avez-vous une idée de la destination ?

Monsieur le Maire : M. BRIOIS a travaillé sur le séjour et ce serait probablement à Berck-sur-Mer.

S'il n'y a pas d'autre questions, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre, qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu n° 2 des décisions du Maire (joint en annexe au PV)

Vous avez pu prendre connaissance des décisions que j'ai prises au titre de ma délégation.

Avez-vous des questions ?

Silence.

QUESTIONS DIVERSES

Je vais aborder les questions du groupe « Brebières en mouvement » :

Question 1 : Pourquoi la cérémonie du 19 mars, est-elle faite en journée ? Afin de sensibiliser les plus jeunes, notamment les élus du conseil municipal des jeunes, ne serait-il pas mieux de le programmer en toute fin de journée ?

Monsieur le Maire : On a eu pour habitude de le faire le matin. Il n'y a pas d'horaires prédestinés à cette cérémonie.

On interrogera les enfants du conseil municipal des jeunes et on leur demandera leur avis. Pour la prochaine cérémonie, on le fera en fonction de ce qu'ils souhaitent.

Question 2 : Quelle construction est prévue à proximité de la boulangerie Sophie ? Un permis de construire est affiché sur les terrains pas très loin de celle-ci ?

Monsieur le Maire : Si vous avez regardé le permis de construire, il s'agit de la construction d'un bâtiment à destination commerciale.

R. DUCONSEIL : Connaît-on les entités commerciales qui vont s'y installer ?

Monsieur le Maire : On y travaille mais il est trop tôt pour en parler.

Question 3 : Qu'est-ce qui justifie l'augmentation du nombre de pages de la publication Brebières Infos. Celle-ci ressemble de plus en plus à un bulletin municipal et non plus à un bulletin d'informations.

Monsieur le Maire : C'est essentiellement le nombre de choses qui sont faites sur la commune et la volonté de transmettre à la population qui n'a pas accès aux réseaux sociaux d'avoir accès à plus d'informations.

Question 4 : Les Brebiérois n'ont pas les mêmes niveaux d'informations communales et sont pénalisés d'autant plus ceux n'ayant pas de réseaux sociaux. Pourquoi certaines publications paraissent sur Facebook et ne sont pas sur panneau pocket ?

Monsieur le Maire : Je vous ai déjà répondu lors de la précédente question. Le Brebières Infos est justement augmenté pour répondre à cette problématique des réseaux.

Néanmoins, je vais vous rappeler ce qui a été fait avant 2020 et après 2020 :

Avant 2020 :

- Communication papier :
 - ✓ Brebières magazine : toutes boîtes, tous les 6 mois (environ 50 pages),
 - ✓ Lettre du Maire : toutes boîtes, sans périodicité,
 - ✓ Flyers événements : toutes boîtes, sans périodicité,
 - ✓ Informations ponctuelles (travaux importants, braderie, ...),
 - ✓ Affiches en mairie,
 - ✓ Affiches sur les panneaux municipaux.
- Communication digitale :
 - ✓ Site internet (pas à jour, pas clair et dépendant d'OSARTIS-MARQUION),

- ✓ Facebook (2 200 abonnés) avec une moyenne de vues de 200 par publication. Les publications concernées en général du « textuel » (arrêté municipal, préfectoral, décision du maire, information à la population et ponctuellement des événements culturel, festif ou scolaire).

Après 2020 :

- Communication papier :
 - ✓ Brebières Magazine : toutes boîtes, tous les 6 mois (environ 36 pages),
 - ✓ Brebières Infos : toutes boîtes, tous les 2 mois (4 pages d'abord puis 8 pages) ;
 - ✓ Flyers des événements à venir (à chaque Brebières Magazine – Infos, soit tous les 2 mois),
 - ✓ Informations ponctuelles (travaux importants, braderie, ...),
 - ✓ Affiches en mairie et sur les panneaux municipaux (qui ont été modernisés),
 - ✓ Grandes affiches aux entrées de ville.
- Communication digitale :
 - ✓ Nouveau site internet (indépendant et géré en interne) avec plus de 3 000 consultations par mois,
 - ✓ Facebook : 5 300 « j'aime » et près de 7 000 abonnés pour un nombre de vues moyen par publication de 3 500 avec des pics réguliers à 6 000 vues jusqu'à 15 000. Le record est de 125 000 vues.
 - ✓ Panneau Pocket (n'existait pas avant) c'est près de 2 000 smartphones ou tablettes qui possèdent Brebières dans leur favoris. A titre indicatif, cela représente l'équivalent de 80% des foyers de la commune avec une moyenne de vues par mois à 25 000 et 1 000 par jour. L'usage de Panneau Pocket est pour informer la population de ce qui va se passer dans la commune (événements, coupures d'eau, ...).

Sans oublier le bouche à oreilles.

La séance est levée à 21h07.

Fait à BREBIERES, le 9 avril 2024.

Lionel DAVID,
Maire.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance



Approuvé en séance le 24/6/2024
Publié le 30/6/2024
Affiché le 30/6/2024